

REGLES LOCALES CHALLENGE DE PRINTEMPS 2025 GOLF DE RARAY
Complètent les règles locales permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs

Hors limites(R18.2) (coup et distance obligatoire)

Au-delà de tout grillage, toute clôture, tout piquet blanc et/ou toute ligne blanche définissant les limites du parcours.

La lisière est définie par l'alignement au sol des piquets.

PARTIES INTEGRANTES DU PARCOURS

Tous les Murs

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS -R16.1

(dégagement gratuit au point de dégagement complet le plus proche possible)

En l'absence de marquage

-Les déchets mis en tas et les tas de bois destinés à être enlevés

-Les chemins menant du green au trou suivant

-Les chemins longeant les trous ou les traversant

-Tous les drains

- Les zones dégradées par les oiseaux

ZONES A PENALITE -R17

En l'absence de ligne tracée au sol, la limite de la zone est la rupture de pente, les piquets n'indiquant que sa nature.

PLACER LA BALLE RLTE-3

Quand la balle repose sur une zone tondue ras, le joueur peut relever, nettoyer et placer la balle à une longueur de carte.

Une fois la balle placée, la balle est en jeu.

Voir procédure complète au tableau officiel

Plan d'évacuation

En cas d'interruption immédiate du jeu (1 coup long) rejoindre au plus vite l'abri le plus proche.

En cas d'interruption non immédiate du jeu (3 coups brefs) rejoindre le club house

Interruption de jeu :

-Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

-Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

-Reprise de jeu : deux signaux sonores courts

EN CAS D'ORAGE : ZONES DE REGROUPEMENT :

-Le chalet au trou N°6 : trous 15, 5, 6, 12, 13 et 14

-Le Club House : trous 18, 1, 10, 9 et 17

-Au départ du N°8 : trous 7, 8 et 11.

-Au départ du N°3 : trous 2, 3, 4, 16 et 15

Téléphone du golf (joindre un arbitre) : 03.44.54.70.61